

Règlement sportif & informations générales

Fonctionnement sportif

Entraînements

Les nageurs doivent respecter les minima de présences obligatoires de leur groupe. Vous pouvez vous référer au « continuum d'évolution des compétences » présent en annexe afin de connaître le détail des exigences attendus pour les membres de chaque groupe. A noter, qu'un nageur non présent à l'entraînement, quel que soit la raison extra-sportive est considéré comme absent. Un bilan est effectué chaque trimestre.

Compétitions

Chaque nageur des groupes de compétition :

- Reçoit le planning des compétitions au minimum chaque début de trimestre.
- Les convocations aux compétitions sont envoyées au plus tard 2 semaines avant le déroulement de celles-ci.
- Est inscrit d'office :
 - Aux compétitions "standards" si :
 - La présence aux entraînements est conforme aux critères du groupe auquel il/elle appartient.
 - Les temps d'engagements sont validés à J-365.
 - Le nageur n'a pas annoncé son retrait par mail à son entraîneur.
 - Délai de désistement : 2 semaines avant l'échéance.
 - Aux compétitions type "championnat" si :
 - Les temps d'engagements sont validés à J-365.
 - Le nageur se doit d'être présent où il est sélectionné/qualifié. Leurs dates sont annoncées en début de saison.
- Un nageur absent des entraînements dans les 2 semaines précédant la compétition (sans certificat médical) sera retiré des engagements à cette même compétition.
- Tout nageur doit participer à une compétition selon le ou les protocoles choisis (rendez-vous, transport, hébergements...) par les entraîneurs du club et qui figurent sur les convocations de compétition. Un nageur qui ne souhaite pas respecter les protocoles organisés par le club et ne trouve pas d'accord avec le club ne sera pas inscrit à la compétition.

Les sélections régionales et/ou nationales sont prioritaires sur les actions de clubs.

Camp/Stage

Lors des stages les nageurs dorment chez eux. Les stages ont lieu à proximité de Vevey. Lors des camps les nageurs sont encadrés durant toute la durée. Les camps peuvent avoir lieu en Suisse ou à l'étranger.

Les camps et stages sont obligatoires. Les nageurs sont inscrits d'office à tous les camps d'entraînement de leur groupe respectif. En cas exceptionnel de retrait, le nageur doit annoncer son impossibilité de participation en début de saison par mail à son entraîneur.

Chaque nageur du groupe :

- Reçoit le planning des camps/stages.
- Est inscrit d'office aux camps/stages.
- Doit annoncer son retrait par mail à son entraîneur.

Les sélections régionales et/ou nationales sont prioritaires sur les actions de clubs.

Visite médicale

Une visite médicale est recommandée au début de la saison afin d'y faire un bilan complet. Celle-ci est à la charge des familles.

Un questionnaire médical est transmis aux nageurs en début de saison.

Matériel personnel obligatoire pour chaque entraînement

Pour tous les rassemblements (compétitions, camps, stages...), la tenue du club est obligatoire.

Pour tous les groupes :

- | | |
|---|--|
| ☐ Short du club | ☐ Corde à sauter |
| ☐ Tee-shirt du club | ☐ Linge |
| ☐ Bonnet du club | ☐ 2 maillots de bain d'entraînement |
| ☐ 2 paires de lunettes | ☐ Gourde |
| ☐ Élastiques | ☐ Chaussures de sport |

Pour chaque groupe, l'entraîneur peut décider de demander du matériel supplémentaire, comme :

- ☐ Tuba frontal
- ☐ Palmes
- ☐ Bande élastique (pour pieds)
- ☐ Pull-kick
- ☐ Plaquettes demi-lunes & grandes

Note : merci de choisir avec soin votre matériel afin qu'il soit le plus adapté à vous et votre pratique. Il est possible de demander des recommandations à l'entraîneur.

Informations générales

Compétitions, camps et stages

La licence annuelle Swiss Aquatics est obligatoire pour tous les groupes compétition et est valable du 1er septembre au 31 août de la saison. Elle est prise en charge par le club au début de chaque saison.

Les compétitions sont obligatoires. Les nageurs sont inscrits d'office à toutes les compétitions ainsi qu'aux camps d'entraînement. En cas exceptionnel de retrait, le nageur doit annoncer son retrait par mail à son entraîneur (*délai : maximum deux semaines après réception du planning*).

Les stages ont lieu à Vevey ou à proximité directe. Les stages sont différenciés entre :

- Stage entraînement natation : les athlètes sont encadrés uniquement pendant les heures d'entraînements natation.
- Stage sur la journée : les athlètes sont encadrés par les entraîneurs du 8h à 17h. Les stages comprenant, en plus des entraînements de natation, des activités extra-sportives et les repas de midi.

Les camps peuvent avoir lieu en Suisse ou à l'étranger et les athlètes sont encadrés durant toute la durée.

La participation financière aux stages/camps est forfaitisée par jour et par athlète.

		Participation financière (CHF)
Stages	Entraînement	0.-
	À la journée	35.-
Compétitions	Nuitée	70.-
	Repas	25.-
	Frais compétition / jour	30.-
Camps	Camp en Suisse / jour	100.-
	Camp à l'étranger / jour	120.-

Les montants indiqués ont été validés par le Comité du club à la suite de l'Assemblée Générale 2022. Pour rappel, le montant de ces forfaits ne peut être discuté que lors des Assemblées Générales.

Une facture sera adressée pour chaque compétition/stage/camp. Le club peut demander un à compte avant un déplacement. Les stages/camps sont considérés comme partie obligatoire de la saison sportive. En cas exceptionnel de retrait, le nageur doit annoncer son retrait par mail à son entraîneur.

Délai : maximum deux semaines après réception du planning.

Conditions générales

En payant la cotisation, chaque membre (si mineur, le représentant légal) :

- Atteste avoir pris connaissance du contenu des statuts du Vevey Natation Riviera, des règlements en vigueur des installations sportives mises à disposition par la Ville de Vevey, de Montreux et de toutes les autres communes sur lesquels le Vevey Natation dispense des cours réguliers et/ou occasionnels ainsi que des règlements de Swiss Aquatics Swimming et accepte de s'y conformer.
- Décharge Vevey Natation Riviera de toute responsabilité notamment en cas de vol, maladie ou accident survenu en lien avec son utilisation des installations ou la pratique de son activité.
- Renonce formellement et irrévocablement à élever des prétentions contre le Club du Vevey Natation Riviera en cas de maladie ou d'accident, quelles que soient leurs causes.
- Autorise Vevey Natation Riviera à utiliser son image à condition que celle-ci a été capturée dans le cadre de son activité.
- Accepte le règlement général présenté ci-dessus dans sa totalité.

En adhérant au club, j'accepte et je m'engage à respecter l'ensemble des règles mentionnées ci-dessus.